Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 035-213500960-20260309-DEL26003-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Canton de Châteaugiron

DOMAGNÉ
CHAUMERÉ
MAIRIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 05/02/2026

Date d'affichage : 05/02/2026

Nombre de membres :
- en exercice : 18
- quorum : 10
- présents : 18
- représentés : 0
- votants : 18

L'an deux mille vingt-six, le 9 février à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle de la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard RENOU, Maire.

Etaient présents (18) : Bernard RENOU, Joseph BOUVIER, Michel JEULAND, Annette COUDRAY, Roland GAUTIER, Danielle MÉNARD, Jean-Yves ESNAULT, Chantal YVENOU, Eric PIROT, Yvette SOUVESTRE, Gilles THOMAS, Annie MARQUET, Joël AKA, Éric BRUNCHER, Delphine DESILLE, Magali BUDOR, Céline ECHAROUX, Aurélie MUSUMECI.

Étaient excusés (0) :

Mme Céline ECHAROUX a été élue secrétaire de séance.

DEL26003 – URBANISME – extension de la ZAC de la Gaultière – avis préalable à l'enquête environnementale

Vu le Code de l'environnement, et notamment les dispositions relatives aux enquêtes publiques environnementales ;
Vu le projet d'extension du parc d'activités de la Gaultière porté par Vitré Communauté sur les communes de Châteaubourg et Domagné ;

Considérant que ce projet vise à permettre l'extension du parc d'activités afin de favoriser l'accueil de nouvelles entreprises et le développement économique du territoire ;
Considérant que l'avant-projet prévoit notamment :
- l'aménagement de plusieurs lots destinés à l'implantation d'activités économiques ;
- la réalisation d'une voie de desserte interne ;
- l'intégration de dispositifs paysagers et environnementaux (haies bocagères, plantations, espaces naturels et gestion intégrée des eaux pluviales) afin d'assurer l'insertion du projet dans son environnement ;

Considérant que ce projet doit faire l'objet d'une enquête publique environnementale préalable proposant des mesures compensatoires à la mise en place de cette ZAC ;
Considérant que la Direction Départementale des Territoires et de la Mer – service Eau et Biodiversité, personne publique associée, a sollicité la commune de Domagné pour émettre un avis préalable au lancement de l'enquête publique environnementale ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Par un vote à mains levées,
A l'unanimité des membres présents,

- **ÉMET** un avis favorable préalable à l'enquête publique environnementale
- **PRECISE** que la présente délibération sera transmise à l'autorité compétente dans le cadre de la procédure d'enquête publique.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois, et an ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME

Le maire,
Bernard RENOU,

La secrétaire de séance,
Céline ECHAROUX,